

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 0039177

9-687

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5727

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : L HACHIMI DRISS

Date de naissance : 29/11/61

Adresse : 819 LES CRETES RTE ELJADIDA CASA

Tél. : 06 61 15 35 84 Total des frais engagés : 423,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Ahmed LAKLAI ECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tel: 05 22 62 81 38

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin : 11/11/2021

Date de consultation : 11/11/2021

Nom et prénom du malade : Mme KHATIA MED Age : 58

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : UR

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 00/00/2021 Le : 11/11/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|---|
| 11/11/2021 | ? | 1590 | | Dr. Ahmed LAKLAECH Médecine Générale Hay Lamia Bloc 6 INT 2 DS Hay Mohammadi-Casablanca Tél: 05 22 62 81 38 |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|--|----------|-----------------------|
| PHARMACIE N° 3 Hay Mohammadi Tél: 05 22 62 81 38 | AA/AA/21 | 273,10 |

ANALYSES - RADIographies

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|------|------------------------------|------------------------|
| | | | |

AUXILIAIRES MEDICAUX

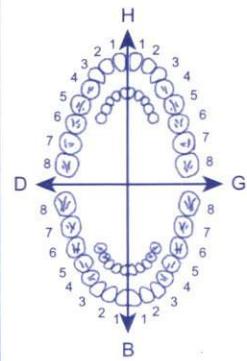
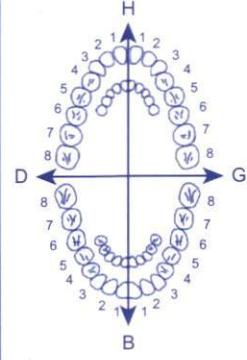
| Cachet et signature du Praticien | Date des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|----------------------------------|----------------|--------|----|----|----|---------------------------------|
| | | AM | PC | IM | IV | |
| | | | | | | |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

| SOINS DENTAIRES | Dents Traitées | Nature des Soins | Coefficient | COEFFICIENT DES TRAVAUX |
|---|---|---------------------------|-------------|-------------------------|
|  | | | | |
|  | | | | |
| O.D.F PROTHESES DENTAIRES | DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE | | | MONTANTS DES SOINS |
| | H 25533412 00000000 | G 21433552 00000000 | | |
| | D 00000000 35533411 | B 00000000 11433553 | | |
| | [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS | VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E | | | |

Docteur Ahmed LAKLAECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux Publics

Hay Lamia, Bloc 6 N°2 Bis

Hay Mohammadi, Aïn Sebâa

Casablanca

Tél. : 05.22.62.81.38

الدكتور أحمد لقلالش

الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي لميا - بلوك 6 - رقم 2 مكرر

الحي المحمدي - عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.62.81.38

Casablanca, le

11/11/2021 الدار البيضاء، في

— 7-KHAI AHMED GHIZLANE

273.10

1) ARES 500g ^{hors} _{Zew}

127.80

mn 2x1, th B,

x 101

PHARMACIE NADIA
Rue N° 3, Hay Attana N° 29
Rte. d'El Jadida, Casablanca
Tél. 0522 25 00 42

3)

URISLAS er

NO-DOL FEN 400MG
CP PELL B30
PER:22/02/2023
P.P.V:30/04/00

6 118000 061878

No DOL FEN

X004

30.00

mn 3

52.80

4)

DOLUS 500g

Dr. Ahmed LAKLAECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 Bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél. 05 22 62 81 38

52.80

18/11/2021

URISPAS®



101

210764

EXP

03 2024

PFR

62.50

62,50

COM

QUANT.

Flavoxate chlorhydrate (DCI)....200 mg
Excipients...q.s.p un comprimé pelliculé

FORME PHARMACEUTIQUE

Comprimé pelliculé, Boîte de 30.

CLASSE PHARMACO-THERAPEU- TIQUE

Antispasmodique urinaire.

DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT

Vessie irritable (incontinence d'urgence, dysurie, ténèse vésical, douleurs suprapubiennes, pollakiurie et nycturie) dans le cas de :

- cystite, urétrite, urétrocystite, trigonite et prostatite,
- hyperplasie bénigne de la prostate,
- lithotripsie extracorporelle,
- cathétérisme ou cystoscopie,
- intervention chirurgicale sur les voies urinaires inférieures.

ATTENTION !

**DANS QUELS CAS NE PAS
UTILISER CE MEDICAMENT
ENCASDE DOUCEILLE EST INDISPEN-
SABLE DE DEMANDER L'AVIS DE
VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE
PHARMACIEN**

- Hypersensibilité au produit;
- Lésions obstructives pyloriques



estinales;

de l'angle

ENT

IL CONVIEN

SSESSE E

TOUJOUR

MEDECIN C

EN AVANT D

CAMENT.

Il convient d'éviter l'utilisation de médicament pendant la grossesse. L'administration de ce médicament est à éviter pendant l'allaitement.

CONDUCTEURS ET UTILISATEUR DE MACHINES

A utiliser avec précautions chez les personnes utilisant des machines conduisant un véhicule à moteur car le flavoxate peut provoquer fatigue, vertige, et troubles visuels.

LISTE DES EXCIPIENTS DONT LA CONNAISSANCE EST NECESSAIRE POUR UNE UTILISATION SANS RISQUE CHEZ CERTAINS PATIENTS

Le lactose est un excipient à effacement connu, contre-indiqué chez les personnes souffrant d'une galactosémie ou de syndrome de malabsorption du glucose/galactose ou déficit en lactase.

COMMENT UTILISER CE MEDICAMENT

POSOLOGIE

Pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans : en principe, 1 comprimé une fois par jour jusqu'à disparition des symptômes.

ARES® 250/500 mg

pelliculés, boîtes de 10 et 20
DCI (Ciprofloxacine)

127,180

notice avant de prendre ce médicament.
s sur votre traitement et votre maladie.
ez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin
soin de la re lire.

FORME/PRESENTATION :

Comprimé pelliculé :

ARES 250 mg Boîte de 10 / Boîte de 20

ARES 500 mg Boîte de 10 / Boîte de 20

COMPOSITION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE :

Par comprimé pelliculé
Ciprofloxacine (DCI) 250 ou 500 mg

EXCIPIENTS COMMUNS : Noyau : croscarmellose sodique, cellulose microcristalline, povidone, stéarate de magnésium, silice colloïdale, pelliculage : hypromellose, dioxyde de titane, talc, propylène glycol, alcool isopropylique

CLASSE PHARMACO-THÉRAPEUTIQUE :

Antibactérien à usage systémique.

II. DANS QUEL CAS UTILISER CE MÉDICAMENT :

INDICATIONS :

Les indications thérapeutiques de la spécialité pharmaceutique ARES 250 et 500 mg comprimés pelliculés seront limitées à :

Chez l'adulte au traitement :

- Urétrite et cervicite gonococcique
 - Infections des voies respiratoires basses dues à des bactéries à Gram négatif
 - Exacerbations de broncho-pneumopathie chronique obstructive
 - Infections broncho-pulmonaires en cas de mucoviscidose ou de bronchectasie
 - Pneumonie
 - Otite moyenne chronique purulente
 - Exacerbation aiguë de sinusite chronique, en particulier due à des bactéries à Gram négatif
 - Infections urinaires
 - Orchi-épididymite y compris les infections dues à *Neisseria gonorrhoeae*
 - Infections gynécologiques hautes y compris les infections dues à *Neisseria gonorrhoeae*
- Lorsque les infections de l'appareil génital citées ci-dessus sont suspectées ou confirmées à *Neisseria gonorrhoeae*, il est particulièrement important de disposer d'informations sur la prévalence de la résistance locale de cette bactérie à la ciprofloxacine et de confirmer sa sensibilité à l'antibiotique par des tests microbiologiques.
- Infections gastro-intestinales (par ex. diarrhée du voyageur)
 - Infections intra-abdominales
 - Infections de la peau et des parties molles dues à des bactéries à Gram négatif
 - Otite maligne externe
 - Infections ostéoarticulaires
 - Traitement des infections chez les patients neutropéniques
 - Prophylaxie anti-infectieuse chez les patients neutropéniques
 - Prophylaxie des infections invasives à *Neisseria meningitidis*
 - Maladie du charbon (prophylaxie après exposition et traitement curatif)